

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (HPR) (SIMDUT 2015)

Section 1. Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking

1.1 Identificateur de produit

Forme du produit

Mélange

Nom commercial

FORM COATING 450

Code de produit

FC450

1.2 Utilisations pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utiliser

Industriel. Pour un usage professionnel uniquement.

1. Aéroport 2.2 Utilisations déconseillées

Aucune information supplémentaire disponible

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

NOX-CRETE, INC

1444 SOUTH 20TH ST

OMAHA, NE 68108

Tél. : +1 402-341-2080

Télécopieur : +1 402-341-9752

Courriel: corporate@nox-crete.com

Site Web: www.nox-crete.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence

Chemtrec (800) 424-9300

Chemtrec en dehors des États-Unis 703-527-3887

Section 2. Hazards identification

2.1 Classification de la substance ou du mélange

N° H304

Aspic. Tox. 1

Texte intégral des phrases H voir section 16

Effets nocifs sur les substances physicochimiques, la santé humaine et l'environnement

Aucune information supplémentaire disponible

2.2 Éléments d'étiquette

Pictogrammes de danger



Mot d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H304 – Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (HPR) (SIMDUT 2015)

Prévention:

P264 - Laver soigneusement la peau exposée après manipulation

Réponse:

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou Docteur/Médecin.

P331 - Ne PAS faire vomir

Stockage:

P405 - Magasin fermé à clé.

Disposition:

P501 - Éliminer le contenu et le contenant conformément à la Réglementations locales/régionales/nationales/internationales

2.3 Autres dangers

Aucun connu

Texte intégral des phrases H et P : voir section 16

Section 3. Composition / information on ingredients**3.1 Substances**

Sans objet

3.2 Mélange

| Nom | Identificateur de produit | % |
|------------------------------------|---------------------------|---------|
| Distillats de pétrole hydrotraités | Secret commercial | 60--100 |

Conformément au 29CFR 1910.1200(i), l'identité chimique spécifique (et/ou) de la concentration peut être retenue en tant que secret commercial, tandis que toutes les propriétés et tous les effets sur la santé et la sécurité sont inclus dans la FDS. Le reste des autres ingrédients est non dangereux ou sa concentration est inférieure à 1 % (ou 0,1 % pour les cancérogènes, les toxines pour la reproduction ou les sensibilisants respiratoires).

Section 4. First aid measures**4.1 Description des mesures de premiers secours****Mesures de premiers secours généralités**

Obtenez des conseils ou des soins médicaux si vous ne vous sentez pas bien. Ne donnez jamais rien en à une personne inconsciente.

Premiers secours après inhalation

Si la personne ressent des nausées, des étourdissements, des difficultés à respirer, consultez immédiatement un professionnel de la santé. En cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consultez un médecin. Évacuez à l'air frais et maintenez-le au repos dans une position confortable pour respirer. Appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

Mesures de premiers secours après un contact avec la peau

Si l'irritation cutanée persiste, consultez un médecin. Retirer ou enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincez la peau à l'eau ou sous la douche. Lavez immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.

Mesure de premiers secours après un contact visuel

Lorsque vous portez des lentilles de contact, retirez-les si possible. En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en tenant les paupières écartées. Consultez immédiatement un médecin.

Mesures de premiers secours après l'ingestion

Rincer bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux immédiatement.

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (HPR) (SIMDUT 2015)

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes/blessures après inhalation

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Une surexposition aux vapeurs peut entraîner des maux de tête, des nausées, de la somnolence ou des étourdissements.

Symptômes/blessures après contact avec la peau

Peut provoquer une irritation de la peau ou une sensation de brûlure

Symptômes/blessures après contact visuel

Peut causer une irritation ou des blessures oculaires

Symptômes/blessures après l'ingestion

Peut causer une irritation grave ou des brûlures à la muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de l'estomac

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaire

Aucune information supplémentaire disponible

Section 5. Firefighting measures

5.1 Agents extincteurs

Agent extincteur approprié

Utilisez des moyens d'extinction d'incendie adaptés aux matériaux environnants.
Produits chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone

Agent extincteur inadapté

N'utilisez pas de jet d'eau lourd

5.2 Dangers particuliers découlant de la substance ou du mélange

Réactivité

Les produits de décomposition thermique peuvent présenter un risque pour la santé.

5.3 Conseils pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

Ce matériau peut libérer des vapeurs lorsqu'il est chauffé au-dessus températures ambiantes. Les vapeurs peuvent provoquer un incendie instantané. Utilisez un spray d'eau ou brouillard pour refroidir les récipients exposés.

Équipement de protection pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome (APRA) et
Équipement de protection complet lors de la lutte contre tout incendie chimique.

Autres informations

Lors du chauffage ou de la combustion, des gaz/vapeurs nocifs peuvent être libérés.
Ce produit peut rendre le sol glissant.

Section 6. Accidental release measures

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

Éliminez toute source d'inflammation. Digue ou retenue des matériaux déversés. Prendre précautions appropriées pour assurer votre propre santé et votre sécurité avant tenter de contrôler ou de nettoyer les déversements.

6.11 Équipement de protection

Équipez l'équipe de nettoyage de l'équipement de protection approprié.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher l'accès aux égouts et aux eaux publiques.

Informez les autorités si du liquide pénètre dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Absorbez les déversements avec des solides inertes, tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir dans des récipients étanches à la vapeur et éliminer correctement.

Section 7. Handling and storage

7.1 Précautions pour une manipulation en toute sécurité

Mesures de protection

Lavez-vous les mains et les autres zones exposées avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer et en quittant le travail. Assurer une



chemical solutions to **concrete** problems

FORM COATING 450

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (HPR) (SIMDUT 2015)

bonne ventilation dans les zones de travail pour éviter la formation de vapeur. Lorsqu'ils ne sont pas utilisés, gardez les récipients bien fermés. Évitez de respirer de la vapeur ou du brouillard.

Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Mesures d'hygiène

7.2 Conditions de stockage en toute sécurité, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Stocker conformément aux réglementations locales. Conserver dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Gardez les récipients bien fermés jusqu'au moment de l'utilisation.

Matériaux incompatibles

Acides, contact prolongé avec l'aluminium, le laiton, le bronze, le cuivre, le plomb, l'étain, le zinc ou d'autres métaux ou alliages sensibles aux alcalis

Conserver dans un environnement frais et sec, à l'abri des sources d'inflammation.

Section 8. Exposure controls/personal protection

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

| Nom de l'ingrédient | Limites d'exposition professionnelle ACGIH TLV (États-Unis) |
|------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Distillats de pétrole hydrotraités | TWA : 5 mg/m ³ 8 heures sous forme de brouillard |

8.2 Contrôles d'exposition

Mesures d'ingénierie appropriées

Utiliser avec une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeur du produit en dessous de la TLV spécifiée.

Protection des yeux et du visage

Des lunettes chimiques et/ou des écrans faciaux sont recommandés pour éviter les contact avec les yeux, irritation ou blessure.

Protection de la peau

Porter des gants résistants aux produits chimiques et des vêtements de protection appropriés; bottes au besoin pour éviter tout contact avec la peau. Laver la peau exposée fréquemment avec de l'eau et du savon. Les vêtements souillés doivent être lavés avant la réutilisation.

Protection respiratoire

La ventilation générale des pièces est normalement adéquate. Évitez de respirer le brouillard ou vapeurs de produit. L'utilisation d'un respirateur approprié est recommandée chaque fois que les concentrations dans l'air dépassent la TLV.

Section 9. Physical and chemical properties

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

| | |
|----------------------------------------------------|--------------------------------|
| Apparence | Liquide de paille clair à pâle |
| Odeur | Douleur légère |
| Seuil d'odeur | Aucune donnée disponible |
| PH | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | Aucune donnée disponible |
| Point de congélation | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | > 205 °C (400 °F) |
| Point d'éclair | > 94 °C (200 °F) |
| Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1) | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune donnée disponible |
| Limites supérieures/inférieures d'explosivité | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur | Aucune donnée disponible |



chemical solutions to **concrete** problems

FORM COATING 450

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (HPR) (SIMDUT 2015)

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible

Densité relative (densité spécifique)

0,85 kg par litre 7,1 lb par gallon

Solubilité

Eau : Négligeable

Coefficient de partage n-octanol/eau

Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation

Sans objet

Viscosité

Aucune donnée disponible

Teneur en COV

Moins de 450 g/l

Section 10. Stability and reactivity

10.1 Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y aura pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou basses.

10.5 Matériaux incompatibles

Acides forts, alcalis et oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone

Section 11. Toxicology information

11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Aucun effet indésirable n'est prévu dans le cadre de l'utilisation prévue.

Irritation/corrosion cutanée

Peut provoquer une irritation de la peau

Yeux

Peut provoquer de graves irritations et lésions oculaires.

Respiration ou sensibilisation cutanée

Peut provoquer une irritation respiratoire

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Cancérogénicité

Aucun composant de ce produit présent à des concentrations supérieures à 0,1 % n'est identifié comme cancérogène par le National Toxicology Program des États-Unis, le U.S. Occupational Safety and Health Act, ou l'Agence internationale Recherche sur le cancer (CIRC))

Non classé

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Toxicité pour certains organes cibles

Non classé

Exposition unique

Non classé

Exposition répétée

Non classé

Risque d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires

Section 12. Ecological information

2.1 Écotoxicité

Non établi

12.2 Persistance et dégradabilité

Non établi

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non établi

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

12.5 Autres effets indésirables

Éviter les rejets dans l'environnement

SECTION 13. Disposal Considerations

13.1 Méthodes de traitement des déchets

L'utilisateur de ce matériau a la responsabilité d'éliminer les matériaux non utilisés, les résidus et les récipients conformément à toutes les dispositions applicables les lois et réglementations locales, étatiques et fédérales concernant le traitement, l'entreposage et l'élimination des déchets dangereux et non dangereux.



chemical solutions to **concrete** problems

FORM COATING 450

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), *le règlement sur les produits dangereux* (HPR) (SIMDUT 2015)

SECTION 14. Transport information

Conformément à ADR / RID / ADNR / IMDG / OACI / IATA

14.1 Numéro UN

Ne sont pas des marchandises dangereuses au sens de la réglementation en matière de transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Composés, démoulage de moisissure. N.O.I.

NMFC # 50244

Sans objet

Sans objet

Aucune information supplémentaire disponible

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

14.7 Transport en vrac selon

Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et recueil IBC Aucune information supplémentaire disponible

14.8 Transport en vrac selon

CFR 49 173.15

Sans objet

SECTION 15. Regulatory information

15.1 Réglementations/législations en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

15.1.2 Réglementation américaine

Article 313

Ne contient aucun ingrédient égal ou supérieur au niveau de déclaration De Minimus

La TSCA

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

Proposition 65

Aucun des ingrédients n'est répertorié

15.1.3 Réglementation du Canada

Cette FDS a été préparée conformément aux critères de danger de la *Règlement sur les produits dangereux* (Crédit : HPR) (SIMDUT 2015) et la FDS contient tous les renseignements exigés par le RPD.

Tous les ingrédients sont répertoriés ou exemptés

LIS

15.2 Évaluation de l'innocuité des produits chimiques

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

Section 16. Other information

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Date de délivrance | 30/05/2023 |
| Version du | 3.0 |
| Numéro 637 | |
| Date de l'émission précédente | 5-5-2021 |
| Préparateur | Nox-Crete, Inc. |
| Documentation de référence | |

Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont, à la connaissance de Nox-Crete, Inc., exactes et fiables à la date de publication. Vous pouvez contacter Nox-Crete, Inc. pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de Nox-Crete, Inc. Les informations et les recommandations sont proposées à



chemical solutions to **concrete** problems

FORM COATING 450

Fiche de données de sécurité

Selon le règlement 29 CFR 1910.1200, le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) (SGH), le règlement sur les produits dangereux (HPR) (SIMDUT 2015)

l'acheteur/utilisateur pour considération et examen. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que le produit est adapté à l'usage prévu. Des avertissements appropriés et des procédures de manipulation sécuritaire doivent être fournis à tous les manipulateurs et utilisateurs. Étant donné que les conditions d'utilisation du produit ne sont pas sous le contrôle du fabricant, il est du devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation en toute sécurité de ce produit. Étant donné que les informations fournies dans le présent document peuvent avoir été obtenues en partie de laboratoires indépendants ou d'autres sources qui ne sont pas sous notre supervision directe, aucune déclaration n'est faite quant à l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité ou la représentativité de ces informations, et l'acheteur/utilisateur ne peut s'y fier qu'à ses risques. Nous n'avons fait aucun effort pour censurer ou dissimuler les aspects délétères de ce produit. De plus, étant donné que nous ne pouvons pas prévoir ou contrôler les nombreuses conditions différentes dans lesquelles ces informations ou nos produits peuvent être utilisés, nous ne garantissons pas que les précautions de santé et/ou de sécurité que nous avons suggérées seront adéquates pour toutes les personnes et/ou situations impliquant leur manipulation ou leur utilisation. De même, nous ne donnons aucune garantie d'aucune sorte que l'utilisation ou l'élimination de ce produit est conforme à toutes les lois fédérales, étatiques ou locales. Il est de l'obligation de chaque acheteur/utilisateur du produit mentionné dans le présent document de déterminer et de se conformer aux exigences de toutes les lois applicables. Si l'acheteur/l'utilisateur remballe ce produit, il est de la responsabilité de l'acheteur/de l'utilisateur de s'assurer que la santé, la sécurité et les autres informations nécessaires sont incluses avec et/ou sur le contenant. Nox-Crete, Inc. exhorte chaque client ou destinataire de cette FDS à l'étudier attentivement et à consulter l'expertise appropriée, si nécessaire ou approprié, pour prendre connaissance et comprendre les données contenues dans cette FDS et tout danger associé à ce produit. La modification de ce document est strictement interdite. Sauf dans la mesure requise par la loi, la republication ou la retransmission de ce document, en tout ou en partie, n'est pas autorisée.

Texte intégral des phrases H et P

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Aspic. Tox. 1

P264 - Laver soigneusement la peau exposée après manipulation

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - Ne PAS faire vomir

P501 - Éliminer le contenu/le contenant conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.